

Nom du produit : DEGREASER CONCENTRATE
Ref.Nr.: UDS000033_2_20110413

Date de création/révision : 13.04.11 Version : 1.0
Remplace :

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

DEGREASER CONCENTRATE
Vrac

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyants - Dégraissants

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries UK Ltd.
Ambersil House - Wylds Road
Castlefield Industrial Estate
TA6 4DD Bridgwater Somerset
United Kingdom
Tel.: +44 1278 727200
Fax.: +44 1278 425644
E-mail : hse.uk@crcind.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

(+44)(0)1278 72 7200

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 32 36 36

PARIS: 01 40 05 48 48

RENNES: 02 99 59 22 22

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

Santé:

R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.



1 / 9

CRC Industries UK Limited
Ambersil House, Wylds Road, Castlefield Industrial Estate, Bridgwater,
Somerset, TA6 4DD
Tel: +44 (0)1278 727200 Fax: +44 (0)1278 425644 web: www.ambersil.com

Nom du produit : DEGREASER CONCENTRATE
 Ref.Nr.: UDS000033_2_20110413

Date de création/révision : 13.04.11 Version : 1.0

Remplace :

Physique: non-classifié
 Environnement: non-classifié
 Autres dangers : non-classifié

2.2. Éléments d'étiquetage

Symbol(s) de danger : Xi : IRRITANT



Phrases de risque (R) : R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

Phrases de conseils de prudence (S): S2: Conserver hors de la portée des enfants.

S24/25: Éviter le contact avec la peau et les yeux.

S26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S37/39: Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

S46: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

2.3. Autres dangers

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5	1-5	C	35	B
2-aminoéthanol éthanolamine	141-43-5	205-483-3	1-5	C	20/21/22-34	A
Benzenesulfonic acid, dodecyl-	27176-87-0	248-289-4	5-10	C,Xn	22-34	
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	252-104-2	10-30			A
métasilicate de disodium	6834-92-0	229-912-9	1-5	C	34-37	
alcohols, C9-11, ethoxylated	68439-46-3		1-5	Xi	R41	
éthoxylate d'alcool gras	-		1-5	Xn	22-41	

Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne

B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
----------------------	-------------------------	--------	-------	-------	-------------------------------	-------------------	-------

Nom du produit : DEGREASER CONCENTRATE
Ref.Nr.: UDS000033_2_20110413

Date de création/révision : 13.04.11 Version : 1.0

Remplace :

hydroxyde de sodium		1310-73-2	215-185-5	1-5	Skin Corr. 1A	H314	B
2-aminoéthanol éthanolamine		141-43-5	205-483-3	1-5	Acute Tox. 4,Acute Tox. 4,Acute Tox. 4,Skin Corr. 1B	H332,H312,H302,H314	A
métasilicate de disodium		6834-92-0	229-912-9	1-5	Skin Corr. 1B,STOT SE 3	H314,H335	
Explication des notes							
A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne							
B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale							

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux :	Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin
Contact avec la peau :	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver au savon. Consulter un médecin
Inhalation :	Air frais, tenir calme et au chaud. Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent
Ingestion :	Ne pas faire vomir en cas d'ingestion Consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	Peut entraîner irritation. Symptômes: maux de gorge, toux.
Ingestion :	Peut causer des troubles gastro-intestinaux Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements.
Contact avec la peau :	Irritant pour la peau Symptômes: rougeur, douleur.
Contact avec les yeux :	Irritant pour les yeux Symptômes: rougeur, douleur, troubles de la vision.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales :	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
---------------------------------	--

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

Nom du produit : DEGREASER CONCENTRATE
Ref.Nr.: UDS000033_2_20110413

Date de création/révision : 13.04.11 Version : 1.0
Remplace :

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut dégager de la fumée nocive et toxique en cas d'incendie

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées
Porter un appareil respiratoire

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
Assurer une ventilation adéquate
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Laver à fond après l'usage
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé.
Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)



Nom du produit : DEGREASER CONCENTRATE
 Ref.Nr.: UDS000033_2_20110413

Date de création/révision : 13.04.11 Version : 1.0

Remplace :

Nettoyants - Dégraissants

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
2-aminoéthanol éthanolamine	141-43-5	VME	1 ppm
		VLE	3 ppm
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	VME	50 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
hydroxyde de sodium	1310-73-2	VME	2 mg/m3
2-aminoéthanol éthanolamine	141-43-5	VME	3 ppm
		VLE	6 ppm
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	VME	50 ppm
dioxyde de soufre	7446-09-5	VME	2 ppm
		VLE	5 ppm
acide sulfurique	7664-93-9	VME	1 mg/m3
		VLE	3 mg/m3
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
2-aminoéthanol éthanolamine	141-43-5	VME	2 ppm
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	VME	50 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, France			
hydroxyde de sodium	1310-73-2	VME	2 mg/m3
2-aminoéthanol éthanolamine	141-43-5	VME	1 ppm
		VLE	3 ppm
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	VME	100 ppm
acide sulfurique	7664-93-9	VME	1 mg/m3
		VLE	3 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition**Procédures d'ordre technique** : Assurer une ventilation adéquate

Protection individuelle : Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit
 Assurer une ventilation adéquate

inhalation : En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.

la peau et les mains : Porter des gants
 (néoprène)

Nom du produit : DEGREASER CONCENTRATE
Ref.Nr.: UDS000033_2_20110413

Date de création/révision : 13.04.11 Version : 1.0
Remplace :

les yeux : Porter des lunettes.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : état physique :	Liquide.
couleur :	Vert.
odeur :	Odeur caractéristique.
pH :	12.4
Point/intervalle d'ébullition :	100 °C
Point d'éclair :	Non applicable.
Vitesse d'évaporation :	Non connu.
Limites d'explosion : limite supérieure :	Non connu.
limite inférieure :	Non connu.
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité relative :	1.04 g/cm ³ (@ 20°C).
Hydrosolubilité :	Soluble dans l'eau
Auto-inflammabilité :	> 200 °C
Viscosité :	Non connu.

9.2. Autres informations

Pas de renseignements disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées
Peut dégager de la fumée nocive et toxique en cas d'incendie

10.4. Conditions à éviter

chaleur

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

Nom du produit : DEGREASER CONCENTRATE
Ref.Nr.: UDS000033_2_20110413

Date de création/révision : 13.04.11 Version : 1.0

Remplace :

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation :	Peut entraîner irritation.
Ingestion :	Peut causer des troubles gastro-intestinaux
Contact avec la peau :	Irritant pour la peau
Contact avec les yeux :	Irritant pour les yeux

Donnés toxicologiques :

Pas de renseignements disponibles

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

non-classifié

Donnés ecotoxologiques:

Pas de renseignements disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de renseignements disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de renseignements disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas de renseignements disponibles



7 / 9

CRC Industries UK Limited
Ambersil House, Wylds Road, Castlefield Industrial Estate, Bridgwater,
Somerset, TA6 4DD
Tel: +44 (0)1278 727200 Fax: +44 (0)1278 425644 web: www.ambersil.com

Nom du produit : DEGREASER CONCENTRATE
Ref.Nr.: UDS000033_2_20110413

Date de création/révision : 13.04.11 Version : 1.0
Remplace :

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
Emballage contaminé :	La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro UN : Non classifié comme dangereux pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: not applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe:	Non applicable.
Risque subsidiaire:	Non applicable.
ADR/RID - Code de classification:	Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement:	Non
IMDG - Marine pollutant:	No
IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement:	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel:	Non applicable.
IMDG - Ems:	Non applicable.
IATA/ICAO - PAX:	Non applicable.
IATA/ICAO - CAO	Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC



8 / 9

CRC Industries UK Limited
Ambersil House, Wylds Road, Castlefield Industrial Estate, Bridgwater,
Somerset, TA6 4DD
Tel: +44 (0)1278 727200 Fax: +44 (0)1278 425644 web: www.ambersil.com

Nom du produit : DEGREASER CONCENTRATE
Ref.Nr.: UDS000033_2_20110413

Date de création/révision : 13.04.11 Version : 1.0

Remplace :

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européens actuels.
Directive 99/45/CE
Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des phrase de risques:

R22: Nocif en cas d'ingestion.

R34: Provoque des brûlures.

R35: Provoque de graves brûlures.

R37: Irritant pour les voies respiratoires.

R41: Risque de lésions oculaires graves.

R20/21/22: Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

RR41

*Explication des mentions de danger:

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H312 : Nocif par contact cutané.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H332 : Nocif par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.